

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques



Qu'est-ce que les D.E.E.E. ?

- appareils électroménagers : lave-vaisselle, lave-linge, réfrigérateurs, congélateurs, aspirateurs, rasoirs, fours à micro-ondes, grille-pain, sèche-cheveux, fers à repasser, cafetières, cuisinières, ...
- appareils audiovisuels : postes de télévision, postes radio, magnétoscopes, lecteurs DVD, caméscopes, chaînes HI-FI, ...
- équipements informatiques et bureautiques : ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, scanners, téléphones, répondeurs, ...

Un nouveau décret

Depuis le 15 novembre 2006, qui marque la dernière phase d'application du décret n° 2005-289 du 20 juillet 2005, tous les déchets d'équipements électriques et électroniques, doivent désormais être recyclés. En effet, les Français jettent en moyenne 14 kg par an d'équipements électriques et électroniques. Aussi, afin de limiter et de réduire la pollution qu'entraînent ces produits (présence de mercure, plomb, gaz), un nouveau système de recyclage a été mis en place.

Les enjeux

Assurer un enlèvement et un traitement spécifique des D.E.E.E. garant du développement durable.

- réparer et ré-employer,
- dépolluer, les écrans notamment qui contiennent des « terres rares » très polluantes pour l'environnement,
- recycler ou valoriser,
- économiques (enlèvement et traitement gratuits grâce à l'éco-taxe payée par le consommateur lors de l'achat du matériel).

Vous disposez d'un appareil électrique ou électronique usagé, que faire ?

➔ 3 possibilités pour se débarrasser de ses appareils :



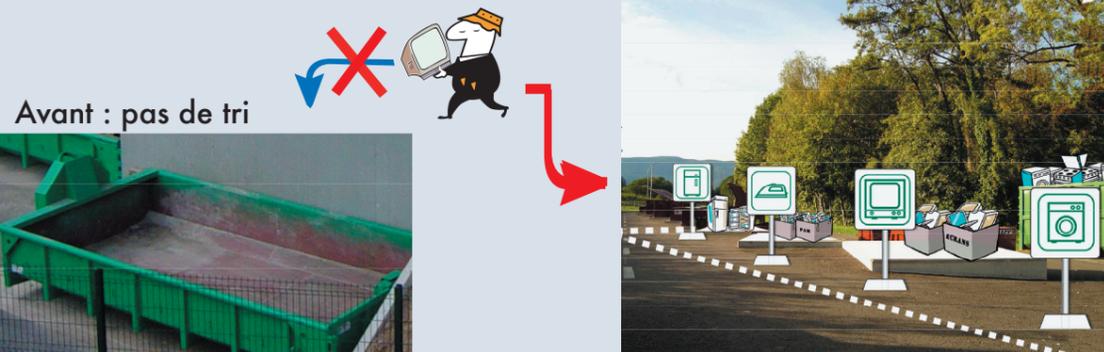
Distributeur (principe du 1/1 : 1 appareil acheté = 1 repris)



La mise en place sur l'Eco-Site du Plessis-Bouchard

Prochainement, la déchèterie va pouvoir accueillir les D.E.E.E. apportés par les habitants des 17 communes du Syndicat Emeraude. La déchèterie va être aménagée à cette occasion. Comme vous le montre le schéma ci-dessous, le tri s'effectuera selon les cinq flux suivants : néons, écrans, petit électroménager, gros électroménager (froid et hors froid).

Après : tri des 5 flux



Parcours des D.E.E.E. depuis l'Eco-Site

